

ASSEMBLÉE NATIONALE
15 octobre 2021

PLFSS POUR 2022 - (N° 4523)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1372

présenté par
M. Mesnier

ARTICLE 33

À l'alinéa 18, après la deuxième occurrence du mot :

« ou »,

insérer les mots :

« pour un médicament bénéficiant ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.